

L'EMPLOI, À TOU(T) (S) PRIX !



... ET L'ÉCONOMIE SOCIALE ?



ETUDE DU MOUVEMENT LST



Mouvement LST
www.mouvement-LST.org

Avec le soutien de

*la Communauté française (Ministère de la Culture et des Affaires Sociales)
dans le cadre de l'éducation permanente*

l'Action Vivre Ensemble



COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE
DE BELGIQUE



Mouvement Luttes Solidarités Travail (LST)

L.S.T. Andenne asbl

rue d'Horseilles, 26
5300 Andenne
085/84.48.22
andenne@mouvement-LST.org

L.S.T. Ciney-Marche-Bastogne asbl

rue de Monin, 96
5362 Achet
083/61.10.85
ciney-marche-bastogne@mouvement-LST.org

L.S.T. Coopérative scrl

rue Pépin, 64
5000 Namur
081/22.65.40
contact@lstcoop.be

L.S.T. Namur asbl

rue Pépin, 64
5000 Namur
081/22.15.12
namur@mouvement-LST.org

L.S.T. Tubize c/o Claire & J-F Funck

rue du Centre, 19
1460 Virginal
067/64.89.65
tubize@mouvement-LST.org

L.S.T. Hainaut c/o Fabien Lardinois

Rue de l'Esclopperie, 1
7040 Quévy-le-Grand
tél : 065 - 88 59 50 • GSM : 0479 - 28 90 57
fabienlardinois@voila.fr

Editeur responsable : Jean-Marie Daemen

Coordination : Marie Bourgeois

Publié à l'occasion de la Fête du Travail, 1^{er} mai 2011

Le fil des réflexions

| | |
|---|----|
| ■ Travailleur, ça va encore être ta fête ! | 4 |
| • 1 ^{er} mai 2011 : la tête à la fête ?..... | 4 |
| • Diviser pour gagner..... | 5 |
| • Et l'économie sociale dans tout cela ?..... | 5 |
| ■ Suites du Colloque du 20 mai 2010 | 6 |
| ■ L'économie sociale : s'entendre sur les mots | 7 |
| • Selon M. Hamzaoui..... | 7 |
| • Selon les syndicats | 8 |
| • Selon Luttés Solidarités Travail..... | 8 |
| ■ Evolutions du marché du travail | 9 |
| • Dérégulations du marché du travail | 9 |
| • Activation (de la recherche d'emploi) des chômeurs | 10 |
| • Aides à l'emploi | 13 |
| • Accès à du travail peu qualifié | 14 |
| ■ Instrumentalisation de l'économie sociale | 16 |
| • Les 'insérés' permanents | 16 |
| • Conditionnalité des droits..... | 17 |
| • Clauses sociales dans les marchés publics..... | 17 |
| ■ Concurrence déloyale | 18 |
| • Concurrence au sein de l'économie sociale (d'insertion) | 18 |
| • Concurrence entre l'économie sociale (d'insertion) et le secteur privé | 19 |
| • Concurrence à travers les titres-services dans l'économie sociale | 20 |
| ■ Rôle des acteurs | 23 |
| • Sur l'implication des syndicats dans l'économie sociale..... | 23 |
| • Un contrepoids à l'économie classique ?..... | 23 |
| • Des solidarités pour organiser un rapport de force..... | 23 |
| ■ LST Coopérative | 25 |
| • 25 bougies, 25 ans de défis ! | 25 |
| • Comment est né le projet de LST Coopérative ?..... | 26 |
| ■ Perspectives : LST ouvre le débat | 29 |
| ■ Annexes | 30 |
| • Annexe 1 : Définitions de l'économie sociale..... | 30 |
| • Annexe 2 : Poids de l'économie sociale | 31 |
| • Annexe 3 : Comparaison des coûts de la main d'œuvre dans différents secteurs (de l'économie sociale)..... | 32 |
| • Annexe 4 : Liste des abréviations | 34 |
| • Annexe 5 : Bibliographie | 35 |

■ Travailleur, ça va encore être ta fête !

Malchance, fatalité, faillite, restructuration, délocalisation... Pertes d'emploi...

N'êtes-vous pas lassés d'entendre de mauvaises nouvelles ? De lire que tout va mal ?

Où vous vous dites qu'on n'y peut rien !

Pour tenter de comprendre, nous avons pris l'habitude à LST, d'analyser ce qui se passe à la lumière de l'expérience quotidienne de résistance à la misère. Cela nous rend plus lucides : on ne nous roulera plus aussi facilement avec de beaux discours. Et même quand nous sommes perdants, nous repérons mieux les enjeux en présence et cela nous rend notre dignité. ⁽¹⁾



© Mouvement LST

Se rassembler pour construire une parole collective

1^{er} mai 2011 : la tête à la fête ?

Selon la loi, chacun a droit à l'intégration sociale par l'emploi.

Or comme il n'y a pas assez d'emplois disponibles, de nouvelles sortes de contrats ou mesures sont proposés ou imposés aux plus défavorisés pour les aider à se mettre ou à se remettre sur le marché du travail, notamment les Intérim, ALE ou les récents titres-services ou encore des primes à l'embauche favorables aux patrons pour le recrutement de certains salariés.

Espoir ? Ou pièges ? Tremplin vers un meilleur avenir ou miroir aux alouettes ?

Nous constatons que les emplois proposés aux plus démunis sont souvent des emplois mal rémunérés, à temps partiel imposé, à (très) court terme.

Est-ce cela, le passage annoncé vers le marché du travail ?

Pas vraiment : on sort rarement d'un sous-emploi si ce n'est pour glisser dans un autre...

Et un travailleur pauvre fera, à terme, un retraité pauvre.

Vive l'avenir !

Nous sommes les premiers visés, parce qu'on ne nous laisse pas le choix.

Impossible de refuser : nous avons nos enfants à nourrir, à loger, à élever.

L'arme alimentaire est braquée sur nos familles.

Force nous est d'accepter. De plier.

Dès lors, nous participons – bien malgré nous – au détricotage des droits et protections de tous les travailleurs pour lesquels s'étaient battus nos grands-parents.

Parce que tout s'enchaîne : les plus pauvres sont l'avant-poste de l'appauvrissement croissant de tous les travailleurs.

¹ La parole militante de cette introduction a été mise en forme avec la collaboration de Marie-France Versailles.

Diviser pour gagner

Dans une visée marchande, axée sur une rentabilité matérielle à court terme, la pression est **d'abord** supportée par les travailleurs les plus démunis.

Cela nous concerne tous ! Imposer aux chômeurs des emplois mal payés, c'est faire pression **de proche en proche** sur les travailleurs en place qui, à leur tour, devront céder, accepter un travail plus difficile, moins bien rémunéré, dans une course à la baisse des coûts du travail.

Le principe de la concurrence des entreprises met – inévitablement – les travailleurs eux-mêmes en concurrence. Le marché du travail tue la solidarité.

Par exemple, des sous-emplois dans certains secteurs d'activité (nettoyage industriel, aide à domicile, services de proximité, petite restauration,...) rivalisent avec les entreprises qui assurent à leurs travailleurs des conditions décentes de travail et de protection sociale.

Ce qui est grave c'est que, dans les faits, les mesures mises en place par les pouvoirs publics, censés réguler le marché, participent à sa dérégulation...

Si l'on n'y veille, des pans entiers de l'activité économique glisseront d'entreprises inscrites dans le circuit normal du travail et de la protection sociale vers des sous-statuts, des sous-salaires et des sous-travailleurs.



© Mouvement LST
Glissement vers les sous-statuts
(Exposition 'Carrément ensemble' de LST)

Et l'économie sociale dans tout cela ?

Le mouvement LST tire la sonnette d'alarme par rapport à des mesures de mise à l'emploi qui, paradoxalement, tirent les conditions de travail de nombreux travailleurs vers le bas. L'économie sociale d'insertion pratique des prix nettement plus bas que ceux en vigueur dans les entreprises appliquant les conventions collectives habituelles. Par conséquent, les emplois qui protègent mieux les travailleurs sont menacés par des formes d'emplois précaires soutenues par les pouvoirs publics.

Entre les idéaux historiques de l'économie sociale comme vecteur d'émancipation et la réalité des conditions d'emploi dans l'économie sociale dite d'insertion, il y a davantage que de la marge. D'une économie sociale comme moyen de résistance à la misère, on assiste au développement de statuts qui reposent avant tout sur l'exploitation des travailleurs, et particulièrement des plus pauvres.

■ Suites du Colloque du 20 mai 2010

A l'occasion de ses 25 ans, LST Coopérative scrl ⁽²⁾ a organisé un colloque à Saint-Servais, Namur, un temps de réflexion élargi pour pointer des mécanismes qui appauvrissent le monde du travail. L'objectif était d'interpeller les acteurs politiques et le milieu de l'économie sociale sur les dérégulations du marché du travail (sous-statuts, emplois précaires, etc.).



Se plonger dans les débats du colloque permet d'aiguiser sa conscience par rapport aux relations entre d'une part les phénomènes d'appauvrissement du monde du travail et d'autre part les évolutions au sein de l'économie sociale. C'est ce qui vous est proposé dans les pages suivantes. ⁽³⁾



Plus de 100 personnes ont participé au colloque, principalement des acteurs de l'économie sociale ainsi que des représentants syndicaux, d'organismes de lutte contre la pauvreté, du monde de la formation et de l'enseignement.

LST Coopérative remercie les organisations qui ont soutenu le colloque : Associations 21 • Action Vivre Ensemble • Ca passe par ma commune - Namur • Guilde des commerçants pour un développement durable et solidaire • Mouvement LST • RES - Réseau d'Entreprises Sociales • Service Public de Wallonie - Direction de l'Economie Sociale • Ville de Namur.

Des échos médiatiques du colloque peuvent être visionnés depuis www.lstcoop.be

Panel d'intervenants :

- Pour LST Coopérative : Didier Verbeke, Pascal Poncelet, Mélanie De Groote et Christophe Galloy (équipe de travail), ainsi que Luc Lefèbre (également administrateur)
- Marie-Paule Dellisse (conseillère juridique en droit social et experte Syneco)
- Mejed Hamzaoui (docteur en Sciences sociales, président de l'Institut des Sciences du Travail de l'Université Libre de Bruxelles)
- Vincent De Raeve (accompagnateur de travailleurs sans emploi, Cepag FGTB Luxembourg et écrivain)
- Isabelle Barez (CSC - responsable nationale des travailleurs sans emploi)
- Michel Mathy (FGTB - coordinateur général de la branche wallonne)

Animation :

- Isabelle Van de Maele (administratrice de LST Coopérative)
- Pierre Doumont (Canal C)

Avec le soutien de :



Mouvement LST
www.mouvement-lst.org



² LST Coopérative scrl • rue Pépin, 64 • 5000 Namur • 081/22.65.40 • contact (a) lstcoop.be • www.lstcoop.be

³ Les échanges entre les participants (panel et public) sont regroupés par thème et non pas selon une présentation chronologique, ceci afin de mieux refléter les différents points de vue sur chaque enjeu clé. Tous les intervenants invités ont validé la synthèse de leurs propos.

■ L'économie sociale : s'entendre sur les mots

Plusieurs approches coexistent au sein de l'économie sociale (ES), comme le met en évidence M. Hamzaoui ci-dessous. Au cours des échanges lors du colloque, certains se référaient à l'ES s'appuyant sur ses principes éthiques historiques, tandis que d'autres pointaient les dérives de l'économie sociale dite d'insertion. Cette hétérogénéité des approches transparait par conséquent dans ce qui suit. (cf. annexe 1 'Définitions de l'économie sociale' et annexe 2 'Poids de l'économie sociale')

Une participante au colloque analyse que pour beaucoup de travailleurs du secteur de l'ES lui-même, les choses ne sont pas encore si claires sur ce qu'est l'économie sociale. Selon elle, un travail d'éducation permanente doit s'amplifier tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du secteur, travail de formation des travailleurs et des étudiants notamment.

Selon M. Hamzaoui

Les principes de l'économie sociale à l'origine

M. Hamzaoui rappelle qu'historiquement, l'ES était considérée comme une alternative, avec des principes organisateurs tels que :

- la **démocratie sociale**, autrement dit du principe « un homme – une voix » ;
- la **liberté d'adhésion** (et en même temps la liberté de quitter) ;
- le fait **d'organiser le travail tout autrement** par rapport à l'économie classique, que ce soit en termes de partage du travail, de répartition des tâches, de travail en équipe, de statut à part entière, de solidarité ou de créativité.

Historiquement l'ES est aussi liée à des mouvements sociaux et à la société civile, liée à des acteurs dont un des principes est de garder leur **indépendance par rapport aux pouvoirs publics**.

M. Hamzaoui insiste sur le témoignage de Didier Verbeke (voir à la page 28), qui démontre que l'important c'est aussi de prendre en compte l'individu en tant que tel parce que le travail n'est pas simplement un salaire, n'est pas simplement une protection sociale, mais **aussi un lien social** avec les autres.

Christian Session (secteur culturel) fait également référence à ce témoignage :

« Il dit une réalité qui est celle de personnes qui ont décidé de travailler ensemble et de sortir de l'isolement dans lequel notre société vise à les enfermer. »

Un champ hétéroclite

M. Hamzaoui poursuit en pointant qu'au moins depuis les 20 dernières années l'ES est devenue un champ hétéroclite. Il suffit de voir les terminologies et les définitions données. Soit on parle de tiers secteur, soit d'économie sociale et solidaire comme c'est le cas en France, soit on parle de l'ES d'insertion – tel est son objet dans le cadre de ce colloque – soit de l'économie quaternaire. Tous ces vocabulaires rendent le **secteur de plus en plus flou**. Les statistiques sont très larges pour délimiter le champ du secteur non marchand par rapport à l'ES.

Actuellement, de plus en plus de **pouvoirs locaux deviennent dominants** dans la politique d'ES d'insertion, par la mise en place d'associations para-publiques. Ce type d'économie est fort contrôlé.

Mais **les initiatives sont plurielles**. L'ensemble de l'ES ne s'est pas inscrite dans cette évolution. Selon M. Hamzaoui, la Coopérative LST et l'entreprise Terre par exemple s'inscrivent dans les principes d'origine de l'ES.

Selon les syndicats

Selon M. Mathy, l'ES doit respecter les mêmes règles du jeu que l'économie classique, y compris en matière de commissions paritaires, de conditions de travail, de salaire.

C'est un secteur où l'entreprise va essayer de produire de la richesse, mais les modes de gestion (participation des travailleurs aux décisions) et l'affectation des résultats seront différents que pour une entreprise classique. Les **travailleurs priment** par rapport au capital et le dividende distribué éventuellement aux sociétaires est limité. Ce qui prime alors c'est une vision de **l'intérêt collectif**, du projet collectif, par rapport à l'intérêt privé.

Pour le dire autrement, l'ES n'est pas exclusivement l'économie d'insertion. Il ne s'agit pas non plus de petits boulots, ni de filières prédestinées, telles que le recyclage ou le nettoyage.

Selon Luttes Solidarités Travail

LST déplore qu'on passe d'une économie sociale inscrite de longue date dans une démarche de résistance à la misère... à une 'économie sociale' qui participe aux dérégulations et à la fragilisation, voire l'appauvrissement, du monde du travail. A la fin du 19^{ème} siècle on assistait encore ça et là à la naissance d'entreprises coopératives où la solidarité était le moteur. La production était organisée de manière autogérée par les travailleurs.

LST est par conséquent très critique sur l'ES d'insertion. Les entreprises de formation par le travail (EFT) ne s'inscrivent pas dans la logique telle que développée par M. Hamzaoui étant donné notamment que les travailleurs n'ont pas un 'vrai' contrat en main, mais voient simplement leurs allocations de chômage ou leur revenu d'intégration valorisé d'1 euro par heure. De plus, ce secteur encourage un système qui diminue les cotisations à la sécurité sociale.

Par ailleurs, dans les entreprises d'insertion, il y a encore une distinction à faire entre celles qui respectent les conventions collectives et une perspective de long terme pour les travailleurs et celles qui, même en proposant des contrats à durée indéterminée aux travailleurs, pratiquent un turn-over important pour continuer à bénéficier de certaines subventions limitées dans le temps.



Pour une même tâche, l'entreprise qui effectue le travail dans le respect des conventions collectives et des barèmes pratiquera des coûts que le client 'rechignera' à payer au vu des tarifs attrayants d'une économie sociale 'dérégulée'.

Le risque est de voir des pans entiers de notre économie où les emplois précaires chassent ceux qui s'exercent dans le cadre des conventions collectives.

(Mouvement Luttes Solidarités Travail)



■ Evolutions du marché du travail

Dérégulations du marché du travail

LST pointe l'impact des dérégulations opérées par les décisions prises en matière d'emploi, de formation, d'activation. Les emplois dérégulés, notamment dans l'ES d'insertion, ne respectent pas les conventions collectives.

Le Rapport Général sur la Pauvreté ⁽⁴⁾ en 1994 dénonçait déjà l'utilisation des travailleurs les plus pauvres dans des mécanismes de « **délocalisation interne** ». En effet, certaines tâches qui ne peuvent pas être délocalisées géographiquement le sont en étant confiées à des travailleurs dont le statut plus précaire permet un abaissement, souvent important, de la rémunération.

M. Hamzoui parle à ce propos de 'territorialisation du social' :

Depuis la fin du 19^{ème} siècle, l'économie et le social se sont progressivement « liés ». L'économie détermine, voire domine, un certain nombre de champs, mais le social est devenu le réparateur lorsque l'économie fait défaut. La **protection sociale tourne autour de la réparation des dysfonctionnements socio-économiques**. Cette réparation se fait par la solidarité. Le social comme une béquille de l'économie, c'est le social moderne.

Malheureusement depuis les années '80 ce type de fonctionnement a été ébranlé par **deux mouvements contradictoires** :

1/ La question **économique se déterritorialise**, se mondialise. Elle n'est plus traitée localement, et parfois même plus au niveau fédéral. On renvoie vers l'Europe et l'Europe renvoie vers l'international ou le multinational. Nous gardons encore un certain contrôle, mais l'économie veut échapper à toute forme de régulation.

2/ Par contre, on **renvoie les problèmes sociaux au plan local**, au niveau des CPAS par exemple. Le nombre de demandeurs d'aide sociale depuis les années '90 a augmenté considérablement, résultant de l'évolution globale du système économique. Mais les problèmes sociaux engendrés par cette évolution sont « individualisés » et gérés de manière territorialisée, locale. L'on renvoie au moins une partie de la responsabilité vers la personne.

→ **C'est dans ce cadre-là, de la déterritorialisation de l'économie et la reterritorialisation du social, que l'économie sociale d'insertion s'est inscrite.**

Lorsque Renault-Vilvorde ferme, ce n'est pas le problème du territoire. C'est une décision au niveau d'une multinationale qui renvoie les problèmes sociaux au niveau local. Territorialiser l'ensemble de l'intervention sociale est une erreur fondamentale.

On va se trouver dans un cadre local, un quartier, une zone. La question sociale n'est plus vue comme une forme de déstabilisation de l'organisation du travail et de la société salariale. Elle n'est pas considérée comme un ébranlement de la protection sociale, ni comme une fragilisation du lien social.

L'ES d'insertion va s'inscrire à partir d'une approche locale et territoriale, en ciblant le public, en définissant les zones d'intervention, et en n'essayant pas de développer une économie, comme une

⁴ Fondation Roi Baudouin (1994), [Rapport Général sur la Pauvreté](#).

coopérative ou une entreprise ordinaire peut le développer, mais simplement un lieu d'employabilité. C'est un lieu où on va 'soigner les gens'.

La lutte contre l'inégalité sociale est remise en cause. La gestion du problème se fait simplement sur le plan territorial, en perdant de vue le lien entre l'économie et le social.

Activation (de la recherche d'emploi) des chômeurs

Inversion de la charge de la preuve (V. De Raeve)

Le plan d'activation du comportement de recherche d'emploi (mis en place en 2004 par le ministre Frank Vandebroecke) représente une **inversion de la charge de la preuve**. Auparavant, le demandeur d'emploi devait répondre aux propositions du FOREM alors que dorénavant il doit prouver lui-même qu'il est actif sur le marché de l'emploi. Chacun serait responsable de son propre chômage. Or, ce n'est pas en contrôlant et en sanctionnant qu'on aide à retrouver de l'emploi. C'est un problème de société : est-ce qu'on accepte une économie où il n'y a pas de place pour tout le monde ?



Les conditions posées sont parfois irréalistes. On ne se rend pas compte de ce que cela signifie concrètement pour une personne de devoir apporter des preuves de recherche d'emploi dans un contexte où de toute façon on admet qu'il n'y a pas d'emploi pour tout le monde, où les exigences mises par les employeurs et les qualifications requises sont de plus en plus importantes et où les entreprises rechignent de plus en plus à signer ces preuves de recherche d'emploi.

Extrait de 'Conditionnalité des droits' ⁽⁵⁾



Cela revient donc à faire glisser les responsabilités du manque d'emploi sur la tête du travailleur... A chacun de faire un 'travail sur soi', de se former, d'être au 'top'... Prêt à travailler et plus encore...

Si on ne trouve pas de travail, c'est de notre responsabilité.

(Mouvement Luttes Solidarités Travail) ⁽⁶⁾



⁵ Associations partenaires du Rapport général sur la pauvreté (2010), [Conditionnalité des droits](#).

⁶ La main dans la main (mai-juin 2010), [Sortir de l'assistance, réalité ou utopie](#).

Raison d'être de l'activation (V. De Raeve)

Ces plans d'activation ne visent pas spécialement les travailleurs sans emploi (TSE), même si ce sont eux qui en font davantage les frais. Ce sont surtout les **personnes qui ont encore un emploi qui sont visées**. L'activation amène les travailleurs avec emploi à accepter des conditions de travail à la baisse, des formes dérégulées d'emploi tels que l'intérim, les temps partiels contraints, les CDD, les Activa, les plans 'win-win', l'ALE, les titres services ... et surtout des salaires toujours plus bas.

Denis Desbonnet (*Collectif contre l'exclusion, défense des chômeurs, allocataires sociaux*) souligne également que cette activation a pour objectif de tirer les conditions de travail vers le bas, de faire pression sur la classe ouvrière.



*Les emplois peu coûteux et précaires chassent les plus coûteux, trop protégés du point de vue du libéralisme économique. Les travailleurs pauvres deviennent une main d'œuvre bon marché, **des ouvriers Kleenex**, des travailleurs bradés, utilisés pour tirer le marché du travail à la baisse, pour diminuer le coût du travail.*

(Mouvement Lutttes Solidarités Travail)



Effets de l'activation (V. De Raeve)

→ A propos de l'accompagnement, il y a tout un **dispositif de sanctions** qui l'accompagne. Chaque jour, en Belgique, il y a plus de 100 ménages qui perdent leur droit aux allocations de chômage pour 4 mois ou définitivement. ⁽⁷⁾ Il y a eu une explosion depuis 2004, avec actuellement 10.000 années d'exclusion du chômage par an.

→ Cette politique implique aussi que des **dépenses sont transférées du niveau fédéral aux communes** car pour environ la moitié du budget du revenu d'intégration, ce sont elles qui dégagent les moyens pour les CPAS.

→ Ce ne sont pas les gens qui trichent qui se font exclure. Ce sont les **personnes les plus précarisées qui se font exclure**, celles avec des difficultés familiales ou autres ou qui ne savent pas lire et écrire. ⁽⁸⁾

→ On observe un **carrousel** de personnes qui se font exclure du chômage, qui **se retrouvent au CPAS puis font un 'article 60' pour se retrouver à nouveau au chômage, etc.**



© Maria Li

Le carrousel de l'emploi

Les militants de LST soulignent pas ailleurs que le fait de gagner temporairement un peu plus 'habitue' le travailleur temporaire à vivre un peu moins chichement, voire à faire quelques emprunts à la consommation (les seuls accessibles à court terme, les crédits "intéressants" comme l'achat d'une maison ne sont pas accessibles avec un travail à court terme) qui plongeront la personne dans une misère encore plus grande lorsqu'elle perdra son travail. ⁽⁹⁾

⁷ <http://www.fgtb-wallonne.be/actualites/2010/03/01/la-fgtb-wallonne-contre-la-chasse-aux-chomeurs>

⁸ « Ce ne sont pas de supposés profiteurs qui casquent le plus, mais les plus faibles, qui lisent difficilement, ne comprennent pas les attentes de l'ONEM ou n'arrivent pas à les réaliser. Le suivi de l'ONEM ne les aide pas à s'en sortir, il les enfonce. (...) » - Extrait de 'Arrêter la machine à exclure', Th. Bodson, Ph. Paermentier, B. van der Meerschen, Y. Martens, Le Soir (11 mars 2008).

⁹ La main dans la main (décembre 2009), [Avoir un travail convenable et des projets d'avenir](#).

Deux témoignages sur le carrousel de l'emploi

Une mère de famille, puéricultrice de formation, était au chômage jusqu'à son exclusion. Elle devait prouver ses recherches d'emploi par 5 demandes volontaires. Elle postule auprès de différentes crèches de la région. La plupart lui répondent qu'il n'y a pas de place de puéricultrice vacante. Le FOREM la convoque et considère qu'elle n'a fait qu'une seule demande puisque toutes ces crèches dépendent d'une même structure. On lui dit qu'elle va être sanctionnée. Cela l'énerve et elle quitte le bureau. Elle est suspendue pour refus de collaboration. Elle se retrouve au CPAS. Peu de temps après, le CPAS lui propose d'entrer dans un 'article 60'. Elle accepte et se rend compte que pour un article 60, les crèches qui la refusaient auparavant peuvent lui donner un emploi.

Bien qu'ayant une formation en bâtiment acquise dans un contrat d'apprentissage entamé depuis l'âge de 14 ans, P. est en chômage de longue durée. Pendant cette période de chômage il s'engage volontairement dans une formation organisée par la Mirena et le FOREM. Il faisait des stages pratiques dans une entreprise de construction. Expulsé de son habitation, il ne sait pas se rendre à ses stages sur chantier. Il fallait retrouver un logement pour la famille. Il sera suspendu des allocations de chômage pour plusieurs mois et il faudra faire intervenir le syndicat pour régler la situation devant le tribunal du travail. P. travaille maintenant à LST Coopérative.

Source : Luttes Solidarités Travail

Nouvelles évolutions (V. De Raeve)

Pour le futur, Mme Milquet a imaginé une nouvelle mouture de ce plan d'accompagnement des chômeurs. La FGTB y est défavorable. Il y a quelques avancées par exemple pour les personnes qui ont été contrôlées trois fois positivement et pour les travailleurs à temps partiel. Au niveau des reculs :

→ La **contractualisation avec l'ensemble des demandeurs d'emploi** va encore accroître la charge de travail du FOREM.

→ Le **raccourcissement des délais** entre les contrôles de la disponibilité de l'ONEM engendrera des exclusions supplémentaires, étant donné que les demandeurs d'emploi seront contrôlés plus souvent.

→ L'accroissement de ces contrôles de disponibilité multipliera les convocations envoyées aux chômeurs par les organismes régionaux (FOREM, Actiris, VDAB, Arbeitsamt). Cela impliquera un **accroissement du nombre de données transmises par les organismes régionaux vers l'ONEM**, contribuant ainsi à l'augmentation du nombre de sanctions 'litiges'.

→ Il est prévu de **catégoriser les demandeurs d'emploi avec les MMPP** (désignant les personnes avec des problèmes de nature médicale, mentale, psychique ou psychiatrique). ⁽¹⁰⁾ Comment le personnel du FOREM peut-il avoir l'expertise pour quelque chose qui appartient au champ médical ?

Parallèlement, la CSC souligne que le niveau **d'exigence des offres d'emploi augmente**. En effet, plus il y a une manne de personnes avec des qualifications dans une situation de non-emploi, moins on ira chercher d'autres personnes. *I. Barez* insiste sur la responsabilité des services publics dans les contrôles sur la correspondance entre les offres d'emploi et le profil des personnes engagées.

¹⁰ LST a également publié un article sur le sujet dans La Main dans la Main (2011), [Catégorisation des chômeurs](#).

Aides à l'emploi

M.-P. Dellisse concède que les aides à l'emploi (telles que les PFI, plan win-win, Activa) peuvent être utiles, tant que l'économie sociale évite la concurrence avec le secteur privé. Un chapitre ultérieur est consacré à cette problématique de la concurrence. Ci-dessous, ce sont les effets pervers des aides à l'emploi qui sont pointés.

LST Coopérative a bénéficié de diverses aides à l'emploi. Cependant, plusieurs travailleurs n'ont pu ouvrir un accès à ces aides en raison de la grande précarité de leur situation personnelle qui les situaient en dehors des conditions nécessaires à leur bénéfice. Il s'agit entre autres, de travailleurs sans couverture de chômage ou d'aide sociale, à peine sortis d'une situation de sans abri par exemple.

S. Vetro du Groupe Terre est d'avis que si on veut que l'ES crée de 'vrais' emplois, accessibles à des personnes peu qualifiées, les aides à l'emploi sont indispensables sur un marché concurrentiel.

Effets pervers des aides à l'emploi (M.-P. Dellisse)

Certaines aides amènent des effets inattendus, voire pervers, à cause :

- de la **lourdeur administrative** :

Elle n'incite pas le secteur marchand, par exemple, à rechercher les aides économiques ou les aides à l'emploi ciblées sur certains profils de travailleurs, le rapport coût administratif / efficacité étant jugé trop lourd.

Isabelle Barez de la CSC insiste également sur le fait que les types d'aides à l'embauche ne font que se multiplier. Par conséquent, plus personne ne s'y retrouve, en tout cas pas le demandeur d'emploi, mais parfois même plus l'employeur.

- d'une **subvention de fonctionnement trop faible** qui impose la recherche du profit économique :
 - Certaines EFT doivent prévoir des rentrées financières propres d'une certaine importance (même si c'est limité par les textes légaux) pour combler le déficit lié à une subvention de fonctionnement relativement faible. Les IDESS doivent disposer d'un secteur d'activités hors IDESS pour avoir des rentrées économiques leur permettant d'équilibrer leur budget global (pour payer le matériel roulant et les machines).
→ Ceci est problématique dans la mesure où au lieu d'être formée, la personne doit être dans la production économique pour couvrir entre autres les frais de fonctionnement.
 - Une concurrence s'installe entre des entreprises qui devraient travailler ensemble à la mise à l'emploi de personnes qui en sont éloignées depuis longtemps.
- d'une subvention à l'emploi qui amène une **spirale de 'turn-over'** :
 - La subvention fédérale aux CPAS pour les mises à l'emploi entraîne la notion de « quotas » de mise à l'emploi par CPAS (à travers les 'articles 60'), afin de garantir un budget financier annuel qui tient compte de ces subventions fédérales.
 - L'obligation, dans le cadre de certaines subventions de fonctionnement, de disposer de « x » personnes ayant tel statut d'aide à l'emploi engendre un 'turn over' de ces postes lorsque ces aides à l'emploi sont limitées dans le temps.
- des aides à l'emploi parfois **déguisées** :

- La mesure APE n'est pas une mesure d'aide à l'emploi mais bien une aide qui permet de réaliser les buts sociaux et collectifs auxquels les Gouvernements doivent faire face. Cette mesure n'est pas ciblée sur un public précarisé. Cela pose question en matière de sécurité sociale.
- des conditions de travail tirées vers le bas et un manque d'encadrement :
 - Les IDESS (brico-dépannage, espaces verts,...) ne disposent pas d'une commission paritaire spécifique.
 - Les SFS doivent compter moins de 50 travailleurs. Quand on atteint le seuil, on crée une deuxième SFS au mépris des organes de concertation sociale que sont les CPPT et les CE).
 - L'utilisation des aides selon leur philosophie d'origine nécessiterait davantage de contrôles. Les inspections existantes s'attachent aux aspects administratifs, mais ne vérifient pas s'il n'y a pas de déviations sur le fond, notamment en termes de conditions de travail et de formation effective.

Joseph Burnotte (président de LST Coopérative) constate également qu'il y a beaucoup de **dérives dans la délimitation de ce qui relève de la production économique et ce qui touche à la formation** : « Beaucoup de délégués (ndlr : syndicaux) me disent que des entreprises de travail adapté (ETA) sont utilisées par des entreprises capitalistes. Des handicapés sont de plus en plus sortis des ETA pour les remplacer par des personnes valides. »

Dans un chapitre ultérieur, le cas des titres-services sera traité, étant donné que, selon *M.-P. Dellisse*, c'est l'aide à l'emploi la plus catastrophique depuis 10 ans.

Accès à du travail peu qualifié

Concurrence avec des travailleurs plus qualifiés (*Hamzaoui - Dellisse*)

M. Hamzaoui évoque le concept de l'employabilité qui a commencé aux Etats-Unis dans les années '50 pour les malades mentaux et les prisonniers. Tout doucement cette logique glisse vers le travail ordinaire. Dans les années '60 ou '70 un analphabète trouvait du travail facilement, sans qu'on lui demande s'il sait lire ou écrire. Le secteur du nettoyage en est un exemple parfait. Or maintenant, les emplois non qualifiés sont **concurrencés par d'autres qui ont des qualifications**. Des travailleurs qualifiés sont obligés de prendre un travail qui ne correspond pas toujours à leurs diplômes et ils prennent la place de ceux qui n'ont pas de compétences supplémentaires, voire d'expérience professionnelle.

M.-P. Dellisse a également évoqué ce problème de l'accès à des emplois peu qualifiés par des personnes sans qualification.



© LST Coopérative

Emplois peu qualifiés pour des personnes n'ayant pas eu accès à des formations

Dumping social *(S. Vetro du Groupe Terre)*

Parallèlement, la crise financière actuelle qui a provoqué cette grave crise économique nous montre qu'il y a énormément d'emplois demandant peu de qualifications qui partent vers des pays où il y a du dumping social. A terme on risque de créer un déficit net d'emplois pour cette tranche de personnes peu qualifiées.

Revalorisation de l'enseignement technique *(M.-P. Dellisse)*

Selon M.-P. Dellisse, il faut revaloriser l'enseignement technique et professionnel, notamment aux yeux des parents. L'université ne garantit d'ailleurs plus d'être à l'abri du chômage.

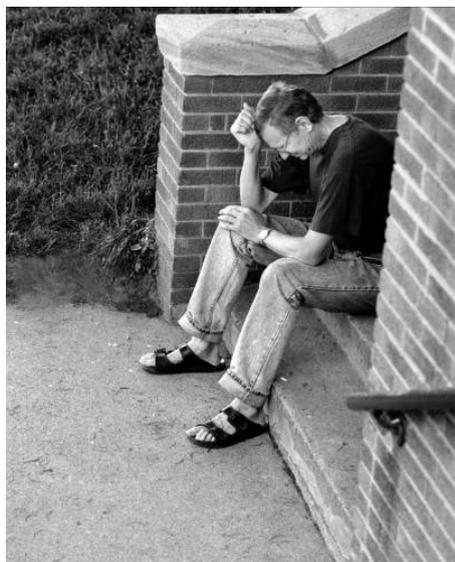
Disparition d'emplois d'utilité publique *(M.-P. Dellisse)*

M.-P. Dellisse a déploré que des emplois pourtant utiles à la société ont disparu, tels que le métier de cantonnier alors que les avaloirs ne sont plus bien entretenus ou encore le métier de postier qui a perdu sa fonction sociale.

■ Instrumentalisation de l'économie sociale

Les 'insérés' permanents

(M. Hamzaoui)



© Leroy Skaiestad

Un créneau pour les pauvres

La lutte contre le chômage de longue durée et l'exclusion est devenue au cours des dernières années un enjeu politique majeur dans les pays de l'Union européenne : partout, les pouvoirs publics expérimentent et généralisent les dispositifs d'activation de l'aide sociale et de l'allocation du chômage. Mieux encore, les pouvoirs publics tendent à transférer le modèle d'activation à d'autres secteurs socio-économiques. C'est le cas du secteur de l'économie sociale.

A l'origine l'ES émanait de préoccupations politiques et civiques. Actuellement c'est la logique technique et managériale qui prédomine. On n'est plus dans la lutte contre les inégalités, mais dans la gestion des risques et des conflits, la gestion de ces écarts. Il y a un **glissement progressif des fondements de l'économie sociale** d'une problématique à l'origine centrée sur la démocratie, la solidarité et le travail autrement, **vers une gestion de l'insertion** et du traitement social du chômage.

C'est ainsi qu'un sous-segment de l'économie sociale, qualifié d'insertion, a émergé et s'est développé. Ainsi se dégage une zone **à l'intersection de la logique du travail et de l'assistance sociale**, qui s'adresse à un certain nombre de personnes qui ne relèvent véritablement ni d'une catégorie (statut de travailleur), ni de l'autre (statut d'assisté) mais qui ont des emplois d'un 'nouveau type'.

Depuis le début des années '90, l'ES **n'est plus un sas vers le marché du travail ordinaire**. L'ES d'insertion est devenue un champ à part entière où les personnes ont un **statut d'inséré permanent**. La personne passe d'un dispositif d'insertion à un autre, d'une période d'activité à une formation, du CPAS à l'ONEM. Ce mouvement de balancier entre le registre de la protection sociale et le registre de l'aide sociale est devenu un instrument faisant partie d'une politique publique d'activation.



En réduisant l'économie sociale à de l'insertion, les pouvoirs publics l'enferment dans un créneau pour les pauvres.

L'objectif n'est pas d'intégrer la personne par le travail ou encore moins par la solidarité, mais plutôt de trouver un lieu pour des personnes que nous avons condamnées préalablement comme des gens inemployables.

(M. Hamzaoui, président de l'Institut des Sciences du Travail de l'Université Libre de Bruxelles)



Conditionnalité des droits

(M. Hamzaoui)

La plupart de l'ES d'insertion baigne dans la **logique de l'obligation**. Les principes d'origine de l'ES sont remis en cause avec la **conditionnalité forte pour obtenir ses droits**, tant au niveau de la protection sociale qu'au niveau de l'aide sociale. Que veut encore dire la liberté d'adhérer quand on est obligé de prendre le travail qui se présente, parce qu'on est dans la logique de la chasse aux chômeurs ou parce que l'aide sociale est de plus en plus contractualisée ? Quand on est dans cette logique de l'obligation, toutes les difficultés sont renvoyées vers la personne.



L'arme alimentaire est à l'œuvre : 'vous faites ce qu'on vous impose (emploi, formation, médiation de dettes...) ou vous n'avez plus rien pour vivre (RIS, allocations de chômage...).' C'est une sorte de 'travail forcé'.

(Mouvement Luttes Solidarités Travail)



Un participant issu du secteur associatif souligne la **mise sous tutelle de l'associatif dans un objectif de contrôle social**. Il se demande si l'Etat ne se défait pas d'une série de missions de service public qu'il assumait. De plus en plus, il les délègue à l'associatif, mais avec un droit de regard et des obligations.

M. Hamzaoui confirme que l'ES d'insertion est fort contrôlée, beaucoup d'associations étant parapubliques. Or, historiquement l'ES est liée à des mouvements sociaux et à la société civile, liée à des acteurs dont un des principes est de garder leur indépendance par rapport aux pouvoirs publics.

Clauses sociales dans les marchés publics

M. Mathy (FGTB) a mis l'accent sur l'aspect positif des clauses sociales qu'il y a parfois dans les contrats de marchés publics de travaux ou de services, qu'il s'agisse de marchés communaux, provinciaux ou régionaux. Ces clauses stipulent que lorsqu'un contrat est signé, il faut laisser une place soit à de la formation soit à de l'économie sociale (coopérative ou entreprise de travail adapté).

LST cependant est inquiet par rapport à l'insertion des clauses sociales dans les marchés publics. Cela revient à soutenir encore davantage ladite économie sociale d'insertion, où dans certains cas la dimension de 'travail forcé' prend le dessus.

Selon LST, les conventions internationales de protection des travailleurs (absence du travail forcé, droit d'association, activité syndicale, etc.) ainsi que les conventions nationales devraient être respectées. Même si les clauses sociales font référence à ces conventions, la liberté d'adhésion à l'économie sociale d'insertion est toute relative. (cf. chapitre 'Conditionnalité des droits')

■ Concurrence déloyale

Concurrence au sein de l'économie sociale (d'insertion)

(LST Coopérative)

LST souligne la concurrence incroyable qu'il peut y avoir entre une **entreprise dite d'économie sociale telle qu'une EFT** et une autre entreprise classique. (L'annexe 1 reprend deux tableaux qui comparent le coût de la main d'œuvre dans des entreprises conventionnelles et dans l'économie sociale d'insertion.)

Un **potentiel de main d'œuvre disponible en permanence** (même peu qualifiée en vue de tâches peu techniques) permet de garder un volant de manœuvre important, mobilisable rapidement. On est ici dans une caricature de 'l'armée de réserve du prolétariat' dénoncée par le marxisme.



Dans une EFT d'aménagement de parcs et jardins, un travailleur 'stagiaire' m'exprimait sa révolte suite à un travail d'aménagement des parterres dans la propriété d'une des plus riches familles belges.

La plupart des 'stagiaires' comme cet ami qui me relatait ces faits recevaient en salaire de l'entreprise 1€/h brut en plus d'un revenu d'intégration sociale provenant d'un CPAS.

(Luc Lefèbvre, LST Coopérative)



Des entreprises employant des travailleurs 'activés' n'ont qu'un coût de 1€/heure. Dans le secteur du bâtiment, un ouvrier payé selon les barèmes officiels du secteur coûte 29 €/heure (chiffres du Ministère de l'Economie, cf. annexe 3). En appliquant le même forfait de 8 € de frais généraux, on en arrive à la situation suivante :



Nous facturons à nos clients 37 euros de main d'œuvre par heure htva pour un ouvrier, alors qu'une EFT pourrait facturer le même service à 9 euros de l'heure.

*Quand une EFT remet un devis dont le coût de main d'œuvre est 4 fois moins cher que nous, **c'est nous qui passons pour des voleurs.***

(LST Coopérative)



Les tarifs pratiqués par des entreprises d'insertion deviennent la référence pour les clients. ⁽¹¹⁾ Le coût de l'heure de travail respectant les conventions collectives est dévalorisé. La valeur intrinsèque de l'heure de travail disparaît. Même dans des chantiers présentés comme 'éthiques', le recours à des entreprises d'insertion ou de pays de l'Est constituées principalement d'ouvriers 'détachés' est monnaie courante.



Les prix cassés
deviennent la référence

© Sanja Gjenero

¹¹ Mouvement LST (2009), [Journée mondiale du refus de la misère – interpellation politique du mouvement LST](#)

Concurrence entre l'économie sociale (d'insertion) et le secteur privé

Eviter la concurrence

M.-P. Dellisse souligne que là où ces deux secteurs se trouvent sur les mêmes créneaux d'activité, il faut éviter la concurrence. Certains réflexes peuvent aider à cela :

- faire connaître son but social au secteur privé ;
- vérifier chaque année que les travaux acceptés l'ont été dans le respect du but social poursuivi ;
- veiller à avoir toujours un équilibre entre le personnel d'encadrement et le personnel recruté pour le former à l'emploi ;
- prendre les travaux non recherchés par le secteur privé ;
- travailler en sous-traitance pour le secteur privé ;
- créer un 'win-win' avec le secteur privé : une filière de formation des travailleurs dans l'économie sociale et ensuite le recrutement par le secteur privé.

Au contraire, si on se met en concurrence avec le secteur privé, si on n'aménage pas de passerelles vers celui-ci, on précarise les emplois du système classique. Les emplois du secteur privé 'glissent' vers l'ES où les conditions de travail moins avantageuses pour les travailleurs.

M. Mathy (FGTB) est conscient que du côté patronal on voit l'ES comme une concurrence déloyale. L'ES a mauvaise presse parce qu'elle est associée à l'économie un peu grise, subsidiaire avec des sous-statuts. Or, si elle a des subsides en plus, c'est pour l'accompagnement de travailleurs qui étaient plus éloignés de l'emploi.

Dans les échanges ci-dessus, les intervenants semblent prendre pour acquis que « ES = économie sociale d'insertion uniquement, telle que pratiquée aujourd'hui », d'où un discours sur la concurrence déloyale causée par l'ES d'insertion qui détricote des 'vrais emplois'.

Les réactions qui suivent ci-dessous insistent quant à elles davantage sur une ES qui peut interpeller l'ensemble de l'économie, en tant que pratique qui met l'humain au centre, avec de 'vrais emplois' qui notamment contribuent financièrement à la sécurité sociale. Ces réflexions sont à mettre en lien avec le chapitre sur la définition que les uns et les autres donnent à l'économie sociale (cf. chapitre 'L'économie sociale, s'entendre sur les mots') et celui sur le rôle des acteurs.

Développer une alternative

Luc Demeester (directeur de la MIRENA Namur) envisage l'ES (telle que développée par le Groupe Terre) comme une 3^{ème} voie, une alternative à l'économie classique, avec des entreprises autoportantes créant de la valeur.

M. Mathy (FGTB) insiste sur une différence fondamentale qui est la répartition beaucoup plus équitable entre le capital et le travail dans l'ES.

S. Vetro s'inscrit également dans cette perspective et ajoute :



C'est aussi une question de responsabilité. Depuis longtemps l'ES a montré sa capacité à répondre aux problèmes sociaux, très vite, beaucoup plus vite que les pouvoirs publics car bien présente sur le terrain. Début les années '70 déjà, l'ES a fait sienne la responsabilité de créer de l'emploi et de donner du travail à de nombreuses personnes en difficulté.

(Salvatore Vetro, président d'Autre Terre asbl)



Économie sociale reléguée vers les activités peu rentables

M. Hamzaoui pointe la difficulté pour l'ES de s'inscrire dans des filières rentables. Depuis des années c'était l'ES (par exemple le Groupe Terre) qui s'occupait du recyclage. Puis des multinationales ont remarqué que c'était une activité rentable. Elles prennent le marché parce qu'elles en ont les moyens. L'ES ou des associations investissent parfois de tels types d'activités, non rentables / innovantes, reprises ensuite par d'autres entreprises classiques, une fois celles-ci devenues rentables.

Concurrence à travers les titres-services dans l'économie sociale

Les titres-services (TS) sont un dispositif à part entière de mise à l'emploi. Ils peuvent être utilisés dans l'ES (cf. annexe 2 'Poids de l'économie sociale').

Système inégalitaire et coût pour les finances publiques

Luc Lefèbvre (LST) souligne que les TS ⁽¹²⁾ sont utilisés par certaines entreprises dites de l'ES. Or, le système des TS a **inversé le sens de la pompe de la solidarité** : c'est le client qui gagne le plus qui paie le moins, par le biais de déductions fiscales. Par ailleurs, la Sécurité sociale est lourdement ponctionnée.

The image shows a Sodexo 'Titre-Service' card. At the top right, it says '7,50 €'. The cardholder's name is 'Jean Dubois' and the ID number is '111111-111-11'. There are checkboxes for services: 'Aide ménagère à domicile', 'Service extérieur de repassage', 'Cours ménagères', and 'Transport de personnes à mobilité réduite'. A signature line is present. At the bottom, there is a barcode and the number '74 1000015050 100010000 0004070700 000'. The card also mentions 'Titre-Service N°: 24 0607 0002 6272 92' and 'Nom: Jean Dubois, Rue Charles Lemaire, 1, 1160 Auderghem, 111111-111-11'.



Il faut aussi savoir qu'une bonne part du système titres-services est financée sur budget de l'ONSS ! En touchant au salaire différé des travailleurs (caisses de solidarité qui ne sont plus alimentées ou qui sont utilisées à d'autres fins que la solidarité, comme le financement des titres-services) ou aux recettes fiscales (abattements fiscaux, déductions fiscales pour les utilisateurs de titres-services, exonération de TVA pour les titres-services), on vole les travailleurs in fine.

(Mouvement Luttes Solidarités Travail) ⁽¹³⁾



M. Mathy rappelle que la FGTB s'est battue pour que le coût des TS pour l'utilisateur soit calculé en fonction des revenus, comme pour le système des aides familiales ou des IDESS.

M.-P. Dellisse met en garde contre des titres-services dits sociaux : « On veut proposer une aide à un public précarisé confié à du personnel qui a le plus souvent été lui-même précarisé à un moment donné de sa vie. Il n'a pas la formation pour offrir ce type d'aide et on crée une distorsion de concurrence dans des métiers dits sociaux. »

I. Barez de la CSC est également d'avis que le système des TS est inégalitaire du point de vue de l'utilisateur et qu'il coûte trop cher, l'équivalent de 2500€ par emploi créé.

¹² Mouvement LST (2008), [Des systèmes de mise à l'« emploi » qui fragilisent les travailleurs les plus pauvres en particulier, et le monde du travail en général.](#)

¹³ Mouvement LST (2009), [Services de proximité : des mécaniques de « délocalisation interne » !.](#)

Agréation d'entreprises pour l'utilisation de titres-services

La CSC estime par ailleurs que des alternatives doivent être dégagées pour que les 'vraies entreprises d'insertion' qui emploient des TS actuellement puissent continuer leur travail. A l'inverse, les entreprises d'intérim ne devraient pas avoir accès aux TS étant donné qu'elles n'ont pas un objectif d'insertion dans la durée des travailleurs sur le marché du travail.

A la FGTB, on plaide pour que les TS ne soient pas utilisés dans l'ES car il s'agit là d'emplois très subsidiés alors que l'ES doit être considérée comme marchande et concurrentielle. Selon *M. Mathy*, les TS devraient être cantonnés aux coopératives et aux mutuelles.

La Sodexo, où *M. Mathy* siège depuis sa création en 1995, arbitre les dossiers d'agréation d'entreprises pour l'utilisation de TS. *M. Mathy* voulait refuser les EFT de l'accès aux TS, mais sous la pression de la CSC il a été accepté que si au moins 50% des recettes de l'EFT étaient du chiffre d'affaire elle pourrait accéder aux TS en quittant progressivement le champ de la formation pour aller vers le champ de la production. Un certain nombre ont joué le jeu en créant une société coopérative à côté de leur EFT. Il est cependant difficile de vérifier que ce sont des travailleurs de la coopérative qui vont y travailler et non des stagiaires de l'EFT.



Introduire les titres-services dans l'économie sociale, cela crée une concurrence déloyale à l'égard d'entreprises d'économie sociale classiques ainsi qu'à l'égard d'entreprises du secteur traditionnel.

(Michel Mathy, coordinateur de la branche wallonne de la FGTB)



Un rapport de 1 à 5

LST rappelle, que tout comme pour les EFT (*cf. chapitre 'Concurrence déloyale'*), les entreprises qui pratiquent **les TS bradent la valeur marchande du travail**. Pour un même service, le coût pour un client se situe dans un rapport de 1 à 5 s'il fait appel à une entreprise traditionnelle qui effectue le travail dans le respect des conventions collectives de son secteur ou s'il fait appel à une entreprise qui pratique les TS (après déduction fiscale). Les subventions des TS, l'abattement fiscal et l'exonération de TVA produisent un prix très bas pour le client (*cf. annexe 3 'Comparaison des coûts de la main d'œuvre dans différents secteurs de l'économie sociale'*).

Ainsi est enclenché un processus de 'délocalisation interne' des activités économiques. (*cf. chapitre 'Dérégulations du marché du travail'*)

■ Rôle des acteurs

Sur l'implication des syndicats dans l'économie sociale

Luc Demeester (responsable pour la MIRENA) interpelle les syndicats sur leur rôle d'acteurs dans l'ES. « Pourquoi demain les syndicats ne deviendraient-ils pas des acteurs de l'ES ? Pourquoi ne créeriez-vous pas des dispositifs dont les valeurs seraient en parfaite adéquation avec les discours que vous tenez en permanence et avec lesquels, je pense, tout le monde dans la salle va être d'accord ? »

D. Mathy souligne que la FGTB wallonne a créé sa propre **agence conseil** qui s'appelle PROPAGE parce qu'elle s'est rendue compte que dans un certain nombre de cas dans les restructurations on supprime un pan d'activité jugé insuffisamment rentable, n'ayant pas trouvé de repreneur classique. L'année dernière, une structure a été créée, soit pour créer des projets nouveaux soit pour aider les travailleurs à reprendre leur entreprise qui serait délaissée par le système capitaliste.

Une participante estime que le rôle des syndicats est de promouvoir ce qu'est une ES dans le système marchand plutôt que d'être gestionnaire. Elle a pu constater que, lorsque le second cas prévaut, c'est parfois au détriment des travailleurs parce qu'il est difficile de faire deux choses en même temps. Les syndicats doivent continuer leur travail de protection des travailleurs et de valorisation de l'ES bien comprise en aidant les travailleurs dans le sens d'œuvrer 'avec' plutôt que 'pour', par exemple en offrant un soutien à ceux qui veulent reprendre une entreprise en auto-gestion.

Un contreponds à l'économie classique ?

M. Mathy est d'avis que dans l'état actuel des choses, l'ES ne constitue pas un réel contreponds à l'économie classique étant donné qu'elle est insuffisamment répandue. Pourtant, elle pourrait donner des idées à l'économie classique, pour que demain on puisse avoir des sociétés qui reprennent en compte la primauté des travailleurs par rapport aux actionnaires.

S. Vetro du Groupe Terre pense que l'ES telle que définie au départ, avec toute son éthique, est une solution pour créer des vrais emplois, des emplois qui respectent les gens et où on pourrait encore garder une place pour les personnes peu qualifiées.

Luttés Solidarités Travail demeure très critique sur les entreprises de l'ES qui font partie du circuit de l'activation (économie sociale dite d'insertion). Les travailleurs se voient bien souvent contraints de s'y enrôler pour échapper aux contrôles et aux sanctions.

Des solidarités pour organiser un rapport de force

Guy Fays (secrétaire régional de la FGTB de Namur) analyse que le monde politique a commis de formidables erreurs au milieu des années '80 et spécialement les sociaux-démocrates qui sont tombés dans le **piège de l'Etat social actif**. Il confirme que cet Etat social actif a poussé les gens vers des pratiques individualistes, en les éloignant d'une vision de l'intérêt collectif de la société.

I. Barez ajoute que l'activation entraîne de l'individualisation, de la concurrence entre travailleurs et donc **freine toute mobilisation collective**. Trop souvent chacun 'regarde vers le bas' et critique les avantages (très relatifs) des autres travailleurs (sans emploi). C'est ce qu'elle appelle la **logique de l'escalier** (du CDI, au CDD, en passant par les intérimaires, les sous-statuts, puis les chômeurs, les sans-abris, les sans-papiers), c'est-à-dire une division des travailleurs plutôt qu'un combat commun.

Elle insiste sur l'importance de retrouver **des fronts véritablement communs** au niveau des revendications et la notion de **rassemblement** pour remettre les gens debout ensemble.



*Les **Commissions régionales de travailleurs sans emploi (TSE)**, ce sont des assemblées syndicales de TSE que j'ai la chance d'animer. J'ai la joie de voir un groupe de plus en plus conscient et solidaire. On mène une campagne pour supprimer le volet 'sanctions' du plan d'activation. Je vous invite à rejoindre ces groupes.*

(Vincent De Raeve, Cepag FGTB Luxembourg)



Christian Session (secteur culturel) invite à créer des rapports de force en posant la question dans les termes suivants : « Comment exister comme une **vraie force sociale** à côté des autres forces économiques dominantes ? ».

Denis Desbonnet (Collectif contre l'exclusion, défense des chômeurs et allocataires sociaux) est relativement optimiste, malgré l'activation et l'exclusion sociale. Il observe que de plus en plus de protagonistes, y compris au niveau des assistants sociaux, commencent à **prendre conscience** de la situation. Il pense que les conditions sont réunies pour un **front plus large de résistance** et d'organisation et de lutte contre cette activation.

Luc Lefèbvre (LST) lance un **appel aux syndicats** : « **Quels types de solidarités** envisagez-vous avec des mouvements comme les nôtres qui sont des mouvements de résistance à ce qui produit la pauvreté et la misère, et non pas des mouvements ayant des mandats pour d'abord gérer la pauvreté ? »

Joseph Burnotte (président de LST Coopérative) estime que les **syndicats ont un rôle clé à jouer** :

- dans le cadre du CESRW, de la Sogepa, de la Sowalfin, dans le cadre des commissions paritaires,...en y défendant l'emploi et le travail décent ;
- les coopératives peuvent aussi avoir des liens avec le mouvement syndical pour porter des revendications, notamment pour bien distinguer ce qui relève de l'économique de ce qui relève de la formation.

Pour conclure, il estime que des moments de réflexion comme lors de ce colloque permettent de créer des solidarités entre le monde syndical, des membres de mouvements associatifs, des clients de coopératives, des coopérateurs, des travailleurs, des membres de conseils d'administration... Ce colloque est le tremplin de solidarités nouvelles pour créer une société plus juste.

■ LST Coopérative

25 bougies, 25 ans de défis !

L'équipe de travail de LST Coopérative, en synergie avec le conseil d'administration, porte depuis de nombreuses années des questionnements sur l'appauvrissement du monde du travail. En effet, en 25 ans d'activité, la Coopérative a eu l'occasion d'observer les mécanismes de dérégulation, ainsi que l'instrumentalisation de l'économie sociale (ES) dans des logiques d'insertion.

L'activité de LST Coopérative a toujours été en fluctuante, avec ce fragile équilibre à maintenir entre réalités humaines et rentabilité économique... Le contexte économique ne facilite pas le maintien de l'équilibre financier. Mais ce défi est relevé au quotidien par toute l'équipe de travail et ceux qui l'entourent.

Depuis plus de 25 ans, LST Coopérative développe une pratique d'entreprise respectueuse des conventions collectives du secteur.

Depuis plus de 25 ans, LST Coopérative construit une dynamique de solidarité entre les travailleurs dans leur lutte contre la pauvreté.

Depuis plus de 25 ans, LST Coopérative se bat contre des logiques de dérégulation du marché et de fragilisation des travailleurs.

Depuis plus de 25 ans, LST Coopérative constate que, parfois, l'emploi appauvrit !



Blanc et Franz sur un chantier de LST Coopérative

Voici quelques fondements du projet :

- La création de LST Coopérative a été l'occasion de mettre en œuvre une **pédagogie par la pratique**, sur le lieu de travail. La formation par le travail est pleinement valorisée par le fait que le travail qu'elle a permis d'accomplir est à son tour valorisé par l'économie marchande.
- Une des options de LST Coopérative repose sur le **partage des savoirs** entre les travailleurs : celui qui maîtrise en partie ou totalement les savoir-faire d'un métier partage ses connaissances avec un travailleur qui découvre parfois les bases élémentaires du travail.
- Un **partage des avoirs** se vit également au travers des salaires qui respectent les conventions collectives du secteur (CP 124), sans avantage supplémentaire, tout en veillant à rester à un niveau le plus égalitaire possible.
- Le projet de LST Coopérative est également développé sur un principe de **partage des pouvoirs** à travers la cogestion. Tous les travailleurs, membres de l'équipe, les bénévoles qui accompagnent le projet, administrateurs, coopérateurs, portent ce projet et le font avancer. Les réunions d'équipe organisées chaque semaine sont un lieu important de dialogue, d'analyse, de prise de décisions. Les rencontres entre l'équipe et le conseil d'administration permettent de porter ensemble le projet, de dialoguer, de partager les réalités de l'équipe de travail, et de prendre ensemble les décisions importantes concernant la Coopérative.
- Contrairement à de nombreux emplois liés aux activations qui sont limitées dans le temps, les contrats dans LST Coopérative sont des **contrats à durée indéterminée, respectant les conventions collectives du secteur**.

LST Coopérative est un projet qui repose sur le choix chaque jour renouvelé d'une **solidarité avec les plus pauvres**. La formation se vit dans le partage, au rythme de chacun et avec une perspective à long terme.



© LST Coopérative

Contrats à durée indéterminée, respectant les conventions collectives



© LST Coopérative

Chantiers de LST Coopérative



© LST Coopérative

Une pédagogie par la pratique, en solidarité avec les plus pauvres

Témoignage : la Coopérative, pas rien qu'un emploi !

« Je suis un ancien travailleur dans la Coopérative de 1997 à 2002. Je suis marié et père de famille. Avec ma famille, nous avons traversé pendant de nombreuses années de grandes difficultés.

Je voudrais partager quelques réflexions avec vous.

Je voudrais dire que pour se remettre dans une activité professionnelle quand on a traversé de longues périodes de luttes pour survivre et résister à la misère, la reprise d'un travail nécessite un investissement et un coût humain énormes.

Après deux ou trois mois de travail sur chantier, j'ai dû m'arrêter pour des raisons de santé. J'avais peur qu'on pense que je ne pouvais pas y arriver. Nous en avons discuté en équipe de travail, et nous avons décidé que c'était important que je me soigne. Chose que je n'avais jamais faite avant.

Durant toute la période de maladie, j'ai pu parler de mes souffrances et de mes craintes avec les membres de la Coopérative et cela m'a beaucoup aidé. Quand ma santé s'est améliorée, nous avons décidé de reprendre un travail à mi-temps. Quelques mois après je retravaillais à temps plein et je continuais à me former avec les autres travailleurs.

Pour moi et ma famille, un rêve que nous attendions depuis tant d'années a pu se réaliser grâce à la coopération développée au sein de la Coopérative et du mouvement LST. Le rêve, c'était de construire et de trouver une stabilité dans notre vie pour construire une famille, pouvoir me soigner, réfléchir à la possibilité d'acheter une maison, chose que nous ne pensions plus possible.

L'emploi au sein de la coopérative, ce n'était pas qu'un salaire. C'était surtout de trouver **un endroit très constructif pour moi et ma famille, mais aussi un moyen de réaliser quelque chose pour d'autres et avec les autres dans la solidarité.**

Devenir des partenaires à part entière est sans doute une des plus importantes revendications des travailleurs les plus pauvres et de leurs familles. Ensemble nous avons prouvé que des choses sont possibles.

En 2002 nous avons décidé que pour moi le travail à la Coopérative ne pouvait plus être possible car ma santé ne le permettait plus. Nous avons réfléchi ensemble à la suite. Nous sommes restés partenaires dans un parcours de construction dans la militance. J'ai pu maintenir une solidarité dans un mouvement qui m'a reconnu comme j'étais.

Quand je suis arrivé à la Coop, j'étais un homme fatigué. **A 35 ans, je me sentais fini.** Je vous ai parlé d'un rêve qui était d'acheter une maison. (...) Quand je suis rentré à la maison avec la possibilité d'achat d'une maison, ma femme m'a traité de fou parce que c'était des choses qu'on ne croyait plus possibles. Aujourd'hui j'ai ma maison depuis 12 ans. (...)

Je tiens encore aujourd'hui à remercier toute l'équipe de la Coop d'avoir pu prendre du temps avec moi pour m'aider à me soigner et me permettre de rester qui je suis. »

Intervention de Didier Verbeke, ancien travailleur de LST Coopérative

■ Perspectives : LST ouvre le débat

Les plus pauvres, dont l'ont dit généralement qu'ils sont exclus, sont en réalité parfaitement 'insérés' dans notre système économique qui permet l'accumulation de richesses pour certains. Etre pauvre dans un système profondément inégalitaire c'est y être intégré économiquement mais dans le mauvais plateau de la balance.

Dans les discours ambiants, on a tendance à souligner l'aspect positif de remettre des personnes à l'emploi, à tout prix. Dans le meilleur des cas, cela permet de mettre du beurre dans les épinars de certains travailleurs. Ce que l'on entend beaucoup moins, c'est que les sous-statuts non seulement n'offrent pas de perspectives à long terme pour ces travailleurs, mais en plus fragilisent l'ensemble des travailleurs.

Ceci nous concerne donc tous. Les sous-emplois, y compris au sein de l'économie sociale d'insertion, permettent à des entreprises d'utiliser des travailleurs à un coût plus bas que ceux d'une entreprise respectant les acquis des luttes ouvrières. Il ne faut pas être savant pour envisager qu'à terme, **les emplois les moins coûteux remplaceront les autres.**

Difficile en tant que consommateur de ne pas donner sa préférence aux **prix cassés** dans les produits et les services que l'on achète. Cela veut cependant dire que souvent, c'est de l'exploitation, de la **casse sociale** que l'on encourage. Les plus pauvres sont les premiers à en faire les frais.

Critères pour une économie sociale qui contribue aux résistances à la misère

A LST, nous osons encore croire en une économie sociale qui incarne une autre façon d'organiser les rapports économiques, notamment en veillant

- aux contributions dans les caisses de solidarité des travailleurs (ONSS) ;
- à l'application stricte de la législation du travail, permettant aux travailleurs de faire des projets d'avenir (à travers un contrat CDI et le respect des conventions collectives et des barèmes) ;
- au respect des conventions internationales (dont le refus du travail forcé, le droit d'association dont celui de se syndiquer) ;
- au retour aux principes fondateurs historiques de l'économie sociale (tels que la liberté d'adhésion, la primauté de l'humain sur le capital).

Les consommateurs, que nous sommes tous, peuvent avoir un impact sur une orientation plus ou moins solidaire de la société, en choisissant tel produit ou service.

Cependant, pour aider les consommateurs à préférer des entreprises réellement éthiques, ce sont des choix politiques forts qui s'imposent.

Par exemple, la possibilité d'inscrire des clauses sociales dans les marchés publics nécessite d'être recadrée.

L'économie sociale ne devrait être promue que dans la mesure où elle tient compte des critères identifiés dans la grille d'analyse ci-dessus.

Par ailleurs, un renforcement des services publics constitue pour nous la meilleure garantie de maintenir des emplois de qualité et le développement de services à la population.



© LST Coopérative

Des emplois qui permettent d'élaborer des projets d'avenir

Annexe 1 : Définitions de l'économie sociale

L'acception du terme reprise sur Wikipedia reflète la philosophie éthique historique de l'économie sociale, qui se traduit par les principes suivants :

- Un statut privé
- La primauté de l'Homme sur le capital,
- Un but non lucratif
- Un secteur économique à part entière qui œuvre sur le marché mais avec ses principes propres,
- L'indivisibilité des réserves : patrimoine collectif et impartageable,
- Une finalité explicite au service de la collectivité : intérêt général et utilité sociale,
- Un processus de décision démocratique : « une personne, une voix »
- Une autonomie de gestion,
- Un ancrage territorial ou sectoriel

Le Conseil Wallon de l'Economie Sociale (CWES) a adopté en 1990 une définition de l'économie sociale reposant sur quatre principes. Cette définition a été reprise au niveau fédéral dans le cadre des accords de coopération avec les régions. Cette définition a également servi de base à la définition donnée de l'économie sociale dans le décret wallon du 20 novembre 2008 :

L'économie sociale se compose d'activités économiques productrices de biens ou de services, exercées par des sociétés, principalement coopératives et/ou à finalité sociale, des associations, des mutuelles ou des fondations, dont l'éthique se traduit par l'ensemble des principes suivants :

- finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit ;
- autonomie de gestion ;
- processus de décision démocratique ;
- primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

Ces principes sont des critères d'appartenance à un ensemble, reconnu principalement par les formes juridiques adoptées, qui se démarque du secteur public et du secteur privé à but lucratif.

Correspondent à la définition de l'économie sociale en Wallonie : les asbl à pertinence économique, les sociétés coopératives agréées par le Conseil National de la Coopération, les Entreprises d'insertion (EI), les Entreprises de travail adapté (ETA) et les Entreprises de formation par le travail (EFT), les Sociétés à finalité sociale (SFS), les mutuelles et coopératives d'assurance, les entreprises soutenues par la Sowecsom.

Source : ConcertES (plate-forme de concertation des organisations représentatives de l'économie sociale), <http://www.concertes.be/joomla/content/view/30/166/>

Annexe 2 : Poids de l'économie sociale

En Wallonie et à Bruxelles en 2008, sur base des données de la Centrale des bilans (Banque Nationale de Belgique), l'économie sociale se traduisait par les chiffres suivants :

→ 3.500 structures d'économie sociale (asbl, Sociétés à finalité sociale, coopératives agréées pour le CNC, fondations) ;

→ Près de 100.000 ETP, dont :

- plus de 13.000 ETP d'entreprises reconnues (EI, ETA, EFT, AFT, OISP, ISP, ILDE, IDESS et agences conseil),
- près de 80.000 ETP pour les autres asbl,
- près de 3.000 ETP pour les fondations,
- près de 3.600 ETP pour les autres sociétés à finalités sociales et coopératives agréées pour le CNC.

En Flandre, en Wallonie et à Bruxelles, l'économie sociale met au travail environ 9.000 des personnes employées dans le cadre des titres-services.

Sources :

- ConcertES, communiqué de presse de la conférence du 11 décembre 2008 sur les premiers chiffres de l'Observatoire de l'économie sociale.
<http://www.concertes.be/joomla/content/view/47/170/>
- ConcertES, Atout EI et VOSEC, communiqué de presse du 27 janvier 2009, conjoint aux plates-formes de concertation de l'économie sociale en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles
<http://www.concertes.be/joomla/content/view/57/184/>

Annexe 3 : Comparaison des coûts de la main d'œuvre dans différents secteurs (de l'économie sociale)

Comparaison des coûts de la main d'œuvre dans différents secteurs

| Secteur d'activité | Entreprises conventionnelles | Entreprises de l'économie sociale d'insertion | |
|--|---|---|--|
| | Prix de vente (main-d'œuvre (1) + frais généraux (2)) | Type de service de proximité | Prix de vente (main-d'œuvre + frais généraux) (2) |
| Cantines (NACE : restauration) | 20 + 8 = 28 €/h htva | EFT | 1 + 8 = 9 €/h htva |
| Réparation de vélos (NACE : commerce de détail) | 24 + 8 = 32 €/h htva | EFT | 1 + 8 = 9 €/h htva |
| Parcs et jardins (NACE : aménagement paysager) | 30 + 8 = 38 €/h htva | EFT | 1 + 8 = 9 €/h htva |
| Garderie d'enfants (NACE : autres services personnels) | 19 + 8 = 27 €/h htva | ALE | 5,95 €/h (3) (moins déduction fiscale) |
| Nettoyage (NACE : autres services personnels) | 19 + 8 = 27 €/h htva | Titres-services | 7,5 €/h (3) (moins déduction fiscale) |
| Aide familiale (NACE : action sociale sans hébergement) | 15 + 8 = 23 €/h htva | Titres-services | 7,5 €/h (3) (moins déduction fiscale) |
| Construction | 29 + 8 = 37 €/h htva | IDESS | 12,1 €/h (3) |

(1) Coût de la main-d'œuvre : dépenses totales des employeurs pour l'emploi des salariés. Il comprend les rémunérations directes pour la période de référence, les primes, les avantages en nature, les cotisations de sécurité sociale légales, les cotisations patronales conventionnelles, contractuelles et volontaires, les prestations sociales à charge de l'employeur, les coûts de formation professionnelle, et les impôts, déduction faite des subventions obtenues. Chiffres pour l'année civile 2008 :

<http://economie.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/salaires/activite/index.jsp>

(2) Il s'agit du prix de vente présumé, en appliquant le même forfait de 8 € de frais généraux à tous les secteurs.

(3) La différence de prix de vente comparé aux entreprises conventionnelles est encore plus grande que ces chiffres donnent à penser, étant donné que **les 'services de proximité' sont exonérés de TVA**. Cela signifie qu'une entreprise commerciale qui effectue des tâches identiques à celles qui sont réalisées en TS par exemple est doublement pénalisée : 1°) elle ne profite pas des aides publiques dont bénéficient les entreprises agréées TS et 2°) elle fait payer la TVA à ses clients (alors que ce n'est pas le cas pour une entreprise TS).

Comparaison des coûts dans le secteur de la construction

| Dans le secteur de la construction | Coût de la main-d'œuvre (1) (année civile 2008) | Frais généraux forfaitaires | Prix de vente (main-d'œuvre + frais généraux) (2) |
|---|--|-----------------------------|--|
| Entreprise 'conventionnelle' | 29 €/h | 8 €/h | 37 €/h htva |
| Entreprise avec 'ouvriers détachés' (4) | | | 22,5 €/h htva (5) |
| Entreprise de formation par le travail | 1 €/h | 8 €/h | 9 €/h htva |

(4) Ouvrier détaché : détaché au sens de la directive 96/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 1996 concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services dans un autre Etat membre que celui de l'entreprise.

http://europa.eu/legislation_summaries/employment_and_social_policy/employment_rights_and_work_organisation/c1_0508_fr.htm

(5) L'information sur le prix de vente a été obtenue en téléphonant à une telle entreprise en se présentant comme client potentiel.

Annexe 4 : Liste des abréviations

| | | | |
|------------|--|---------------|--|
| AFT | Atelier de formation par le travail | ILDE | Initiatives locales de développement de l'emploi |
| ALE | Agence Locale pour l'Emploi | ISP Bruxelles | Insertion socioprofessionnelle |
| APE | Aides à la promotion de l'emploi | FOREM | Service public wallon de l'emploi et de la formation |
| Article 60 | Les travailleurs sous contrat 'article 60' sont des bénéficiaires du CPAS qui n'ont plus accès au chômage. Cet emploi leur permet de retrouver leurs droits au bout d'un temps variable. | MIRENA | Mission Régionale pour l'emploi des arrondissements de Namur et Dinant, organisme d'insertion socioprofessionnelle |
| CDI | Contrat à durée indéterminée | NACE | Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne, un système de classification des activités économiques |
| CE | Conseil d'entreprise | OISP | Organisme d'insertion socioprofessionnelle |
| CESRW | Conseil économique et social de la Région wallonne | ONEM | Office national de l'emploi |
| CNC | Conseil national de la coopération | ONSS | Office national de sécurité sociale |
| CP | Commission paritaire | PFI | Plan Formation Insertion |
| CPAS | Centre public d'aide sociale | RIS | Revenu d'Intégration Sociale |
| CPPT | Comité de prévention et de protection au travail | SFS | Société à finalité sociale (statut supplémentaire dont peut se doter une société commerciale, quelle qu'elle soit) |
| EFT | Entreprise de formation par le travail | Sogepa | Société wallonne de gestion et de participation |
| EI | Entreprise d'Insertion | Sowalfin | Coupole des PME |
| ES | Economie sociale | TS | Titres-services |
| ETA | Entreprises de Travail Adapté (anciennement ateliers protégés) | TSE | Travailleurs sans emploi |
| IDESS | Initiative de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale | | |

Annexe 5 : Bibliographie

Publications du mouvement LST

Toutes nos publications sont disponibles sur le site Internet du mouvement : www.mouvement-lst.org

- Février 2011 – Article – La Main dans la Main
[Catégorisation des chômeurs](#), LST Andenne, n°284, pp. 2
- mai-juin 2010 – Article – La Main dans la Main
[Sortir de l'assistance, réalité ou utopie](#), LST Coopérative, n°278, pp. 4-5
- décembre 2009 – Article – La Main dans la Main
[Avoir un travail convenable et des projets d'avenir](#), Jacques Fourneau, n°273, pp. 6
- 17 octobre 2009 – Etude – Journée mondiale du refus de la misère
[Journée mondiale du refus de la misère – interpellation politique du mouvement LST](#)
- mars 2009 – Article – La Main dans la Main
[La chasse aux chômeurs](#), n°266, pp. 4-5
- janvier 2009 - Analyse
[Services de proximité : des mécaniques de « délocalisation interne » !](#) in Bulletin trimestriel de 'Les Amis du Monde Diplomatique Belgique asbl', n°38 (janvier-février-mars 2009), pp. 7-8
- 17 octobre 2008 - Analyse - Journée mondiale du refus de la misère
[La misère est une violation des Droits de l'Homme - Où vont les droits des plus pauvres ?](#)
- 25 avril 2008 - Etude collective
[Des systèmes de mise à l'« emploi » qui fragilisent les travailleurs les plus pauvres en particulier, et le monde du travail en général](#)
- juin 2007 - Analyse - dans le cadre d'« Associations 21 »
[Regards et questions des travailleurs les plus pauvres sur les notions de « développement durable »](#)
- février 2005 - Analyse
[Conditions de travail ici en Belgique pour les plus pauvres !](#)
- 17 octobre 2004 - Journée mondiale du refus de la misère
[Le Rapport Général sur la Pauvreté a 10 ans](#)
Résistons à l'enterrement de la lutte contre la pauvreté

Publications des associations partenaires du Rapport Général sur la Pauvreté

- Déc. 2010 - Travail collectif : Associations partenaires du Rapport général sur la pauvreté
[Conditionnalité des droits](#) (30 p.)
- 1994 - Publié par la Fondation Roi Baudouin en collaboration avec ATD Quart Monde et l'Union des Villes et Communes Belges section CPAS
[Rapport Général sur la Pauvreté](#) (432 p.)

Autres Publications

- Collectif, « Paroles de chômeurs. Ecrits d'inutilisés » Les manœuvres de l'écriture, essai, éd. du Cerisier, 2010
- Th. Bodson, Ph. Paermentier, B. van der Meerschen, Y. Martens, « Arrêter la machine à exclure », Le Soir, 11 mars 2008.
- Vincent De Raeve, « Carnet d'un garde-chasse », Bruxelles, éd. Couleur Livres asbl, 2007
- Vincent De Raeve, « L'usine », Bruxelles, éd. Couleur Livres asbl, 2006
- Mejed Hamzaoui, « La politique sociale différenciée et territorialisée : activation ou ébranlement du social », in Travail, Emploi et Formation, Centre de Sociologie du travail, de l'Emploi et de la Formation (TEF), U.L.B., 2003, n° 4